

Vous avez déposé une demande d'urbanisme auprès de votre Mairie ?

Des prescriptions émises par le Siarce concernant les eaux usées et les eaux pluviales vous seront transmises (et notamment le principe de séparation des réseaux).

Les eaux pluviales, c'est quoi exactement ?

C'est le nom donné à l'eau de pluie ruisselée sur les surfaces naturelles ou artificielles (toitures, stationnements et autres surfaces imperméabilisées...).

Au cœur des enjeux actuels, inondations, îlots de chaleur, appauvrissement des nappes phréatiques, les eaux pluviales ne doivent plus transiter par des réseaux. Leur gestion doit rester le plus proche possible du cycle naturel de l'eau et donc être gérées à la parcelle.

Le règlement de gestion des eaux pluviales urbaines du Siarce, adopté le 24 février 2026, impose désormais l'infiltration à la parcelle de la pluie d'occurrence 30 ans.

Pour 100m² de surface collectée vous devez infiltrer 6 m³ d'eaux pluviales via des ouvrages adaptés sur votre terrain. Il faut donc limiter au maximum l'imperméabilisation des sols !

Attention !

Pour les aménagements autres que les constructions individuelles, d'autres dispositions s'appliquent comme :

- **La dépollution obligatoire** des eaux issues des surfaces circulées,
- **La réalisation d'une étude de sol complète** pour le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales.



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement,
de Rivières et
du Cycle de l'Eau

**58-60 rue Fernand Laguide
91100 Corbeil-Essonnes**

Tél. 01 60 89 82 20

**www.siarce.fr
siarce@siarce.fr**



Construire ? Se raccorder ?

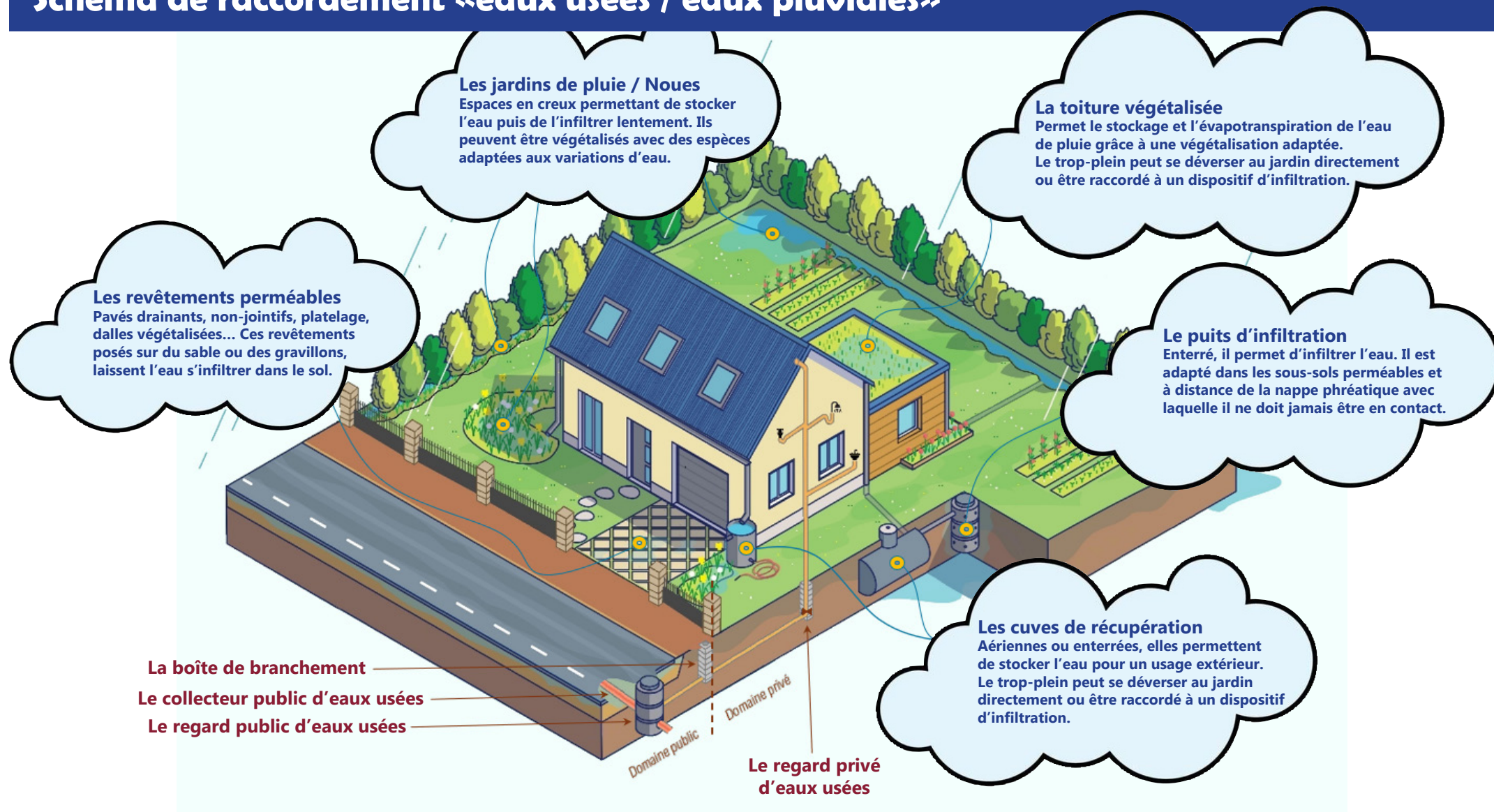
Les eaux pluviales



**Le Siarce
répond à vos questions !**



Schéma de raccordement «eaux usées / eaux pluviales»



NB : L'ensemble de ces solutions pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle sont cumulables entre elles.



Le principe de séparation des réseaux

Sur l'ensemble de son territoire, le Siarce (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau) impose la séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.